



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P037\_2021

Date : 12/02/2021

**OBJET : Hôtel/Pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix – Convention administrative d'occupation de locaux et d'accès aux services à titre précaire avec l'entreprise individuelle de Mme Camille AVOYNE en régime pépinière d'entreprises**

### Exposé

Au vu de la demande de mise à disposition du bureau n° S.0.6 de 11,31 m<sup>2</sup> par l'entreprise individuelle de Mme Camille AVOYNE situé sur le bâtiment d'accueil d'entreprises des Hauts de Quincampoix à Cherbourg-en-Cotentin moyennant une redevance fixée conformément aux tarifs en vigueur, il est proposé de passer avec celle-ci une convention administrative d'occupation de locaux et d'accès aux services, à titre précaire, en régime pépinière d'entreprises fixant les modalités de mise en œuvre de ladite mise à disposition.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2020\_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

### Décide

- **De passer** avec l'entreprise individuelle de Mme Camille AVOYNE dont le siège est situé 3 rue de Franche Comté, CS 50311, Cherbourg-Octeville, 50103 Cherbourg-en-Cotentin cedex, immatriculée sous le n° 849 953 260 00015, représentée par elle-même en qualité de gérante, une convention administrative d'occupation de locaux et d'accès aux services, à titre précaire, en régime pépinière d'entreprises, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,
- **De préciser** que les termes de la convention fixent les conditions de mise à disposition du bureau n° S.0.6 et notamment le coût de la redevance mensuelle ainsi que les charges et services y afférents,

- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**